



**SNUipp-FSU35**

14, rue PAPU 35000 RENNES  
☎ : 02.99.36.88.43 / 06 31 84 05 31  
courriel : [snu35@snuipp.fr](mailto:snu35@snuipp.fr)

Mme Guislaine DAVID  
Secrétaire départementale  
du SNUipp-FSU 35

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation  
Nationale  
DSDEN d'Ille et Vilaine

Rennes, le 27 novembre 2017

Objet : Soutien à l'action des enseignants référents.  
N/Réf : GD/IA// 27/11/17

Monsieur le Directeur Académique,

Les enseignants référents d'Ille et Vilaine viennent d'apprendre que la nouvelle indemnité pour missions particulières qu'ils vont percevoir sera seulement de 1 250 euros.

Les discussions entre le ministère de l'Éducation Nationale et les organisations syndicales, lors de la dernière mandature, avaient abouti à la création de cette nouvelle indemnité, d'un montant de 2 500 euros bruts annuels, qui devait revaloriser le salaire des enseignants référents.

Le ministère a informé les organisations syndicales que le montant attribué était laissé à l'arbitrage des recteurs. Dans l'académie de Rennes, le recteur a décidé d'attribuer le taux plancher, à savoir 1 250 euros.

Cela est pour nous inacceptable car contraire aux engagements de revalorisation de la fonction. Pour protester contre cette décision et obtenir le versement de l'indemnité pour mission particulière à hauteur de 2 500 euros pour tous les référents, les enseignants référents d'Ille et Vilaine ont décidé de s'engager dans une action de rétention de l'enquête DGESCO.

Je vous informe que cette action se fait avec le soutien du SNUipp-FSU.

En espérant que cette situation pourra évoluer rapidement, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Guislaine DAVID  
Secrétaire départementale  
du SNUipp-FSU35